



# COMPTE RENDU

## Conseil Communautaire du jeudi 04 février 2021

### 20h00 – Salle des Fêtes

### FRESNES EN WOEVRE

**Etaient présents (43) :** MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes.

Jacqui KLEIN (suppléant) ; Dominique MOUSSA ; Arnauld LECLAIR ; Aurélie MAILLOT ; Raphaël MARCHITTI ; Martine WINGER GALTIE ; Alain BRIZION (P) ; Jean-Paul BOLOT ; Christopher JOB ; Danielle LEPRINCE ; Jérôme STEIN ; Alain LABISSY (P) ; Jean-François NOTTEZ (suppléant) ; Eric PARANT ; Christine FRIZON ; Roger FABE ; Samuel BORTOT ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND ; Christelle ALEXANDRE ; Claude JAMIN ; Xavier PIERSON ; Denis LESONGEUR ; Michel DOLADILLE ; Audrey OLLINGER ; Anne CORCELLUT ; Mickael ADAM ; Sylvie PARIS ; Christian GIANNINI ; Alain LAMBERT ; Jean-François MANGIN ; Magali AUGUSTO (suppléante) ; Yves BRIZION (P) ; Daniel BRETON ; Cyril WARIN ; Rémi MICHEL ; Frédéric THIRY ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE ; Stéphanie PERIN ; Franck LEGRAND ; Olivier LADOUCKETTE ; Laurent JOYEUX.

**Absents ayant donné pouvoir (3) :** Jean-Marie LIGNOT à Alain BRIZION ; Michel MAZZOLA à Alain LABISSY ; Henri HUYNEN à Yves BRIZION.

**Absent excusé (1) :** Jean-Luc PIERRE

**43 présents sur 46 délégués des 32 communes adhérentes et 3 pouvoirs, 46 voix délibératives.**

- **20h00 : intervention et échanges dans le cadre de la compétence PLUi : Monsieur Michel MOREAU, Maire de LAVALLEE, vice-président à l'aménagement du Territoire, Urbanisme, Numérique et Santé, CC de l'Aire à l'Argonne**

*Monsieur Moreau introduit l'assemblée en présentant les enjeux d'un PLUi pour un territoire communautaire, à l'appui d'une présentation PowerPoint communiquée en annexe de ce compte-rendu.*

*Monsieur Breton précise que toutes les municipalités ont envie d'améliorer la qualité dans leurs villages. Il pose la question de la liberté d'actions des conseils municipaux dans un PLUi. Comment seront-ils associés à la réflexion et qui fera le choix ? Il manifeste sa crainte que les souhaits et objectifs de la commune ne soient finalement détricotés dans le PLUi.*

*Monsieur Bortot se demande si cela entraîne une harmonisation de la fiscalité et une perte de recettes pour la commune comme la taxe d'aménagement. Monsieur Moreau précise que non. Cela est indépendant de la fiscalité qui reste une question municipale.*

*Monsieur Moreau finit son intervention à 21h28.*

- **21H30 : intervention et échanges avec les professionnels de la maison de santé dans le cadre de l'installation de la climatisation**

*Messieurs Hacquard et Maisonobe interviennent concernant le projet d'installation d'une climatisation et la demande faite par l'assemblée de participation financière des professionnels de santé locataires de celle-ci. Ils insistent sur la mise en danger des patients liée aux fortes chaleurs, en rappelant que le bâtiment n'est pas à l'usage unique des soignants. Ils ajoutent que celui-ci est un lieu public dans lequel viennent des nourrissons, des personnes âgées, des patients asthmatiques...*

*Ils précisent qu'ils sont locataires et non responsables de la structure d'intérêt général, qui a également été financée par des subventions publiques.*

*Ils rappellent la situation sanitaire dans laquelle ils se sont investis.*

*Monsieur Hacquard revient sur la participation des charges (EDF, OM).*

*Les professionnels ne sont, dans l'ensemble, pas d'accord pour l'augmentation d'un euros/m<sup>2</sup> au titre de la participation pour la climatisation.*

*Ils se proposent de prendre en charge l'intégralité de l'électricité (parking inclus) ainsi que les charges de l'année 2019.*

*Monsieur Legrand rappelle le coût de l'installation et précise que la collectivité est certes propriétaire, mais qu'il s'agit également de l'argent du contribuable.*

*Monsieur Leclair demande comment se situent les loyers de la maison de la santé de Fresnes par rapport à d'autres territoires.*

*Monsieur Pierson rappelle que les professionnels de santé ne sont pas des employés de collectivité, en réponse à l'exemple donné du cuisinier et précise que la comparaison n'est pas bonne.*

*Il complète en disant qu'il est normal qu'une location niveau A devenue niveau B fasse l'objet d'une augmentation de loyer.*

*Monsieur Maisonobe précise qu'il s'agit plutôt d'un investissement pour les habitants du territoire et non les locataires.*

*Les professionnels reviennent sur l'achat sans concertation des climatisations portatives.*

*Monsieur Pierson précise que des efforts ont été faits l'année dernière avec l'achat de ces climatisations portatives.*

*Monsieur Bortot atteste que les températures sont intenables en période estivale et qu'en tant qu'élu, il souhaite que les professionnels de santé restent installés à Fresnes.*

- **Le PROCES VERBAL du précédent Conseil Communautaire en date du 17/12/2020 est approuvé à l'unanimité.**

*La présence de Madame FRIZON est omise dans le PV (à ajouter).*

- **Délibération n°20210204-001 : Modification des statuts – Prise de la compétence « Mobilité »**

*Suite à l'avis favorable de la commission Economie, Habitat et Services réunie le 23 novembre 2020,*

*Suite à la première présentation de la compétence mobilité lors du dernier Conseil Communautaire du 17 décembre 2020,*

*Suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 25 janvier 2021,*

**Monsieur le Président propose à l'assemblée de se positionner sur la prise de compétence mobilité.**

Il rappelle que la Loi d'Orientation des Mobilités, dite LOM, du 24 décembre 2019 programme la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de mobilité (AOM) d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Elle a, notamment, pour objectif l'exercice de la compétence mobilité « à la bonne échelle territoriale », en favorisant les relations entre les AOM locales et les régions.

L'article 9 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 a modifié l'échéance avant laquelle les conseils communautaires devront délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la « Mobilité ». Initialement prévue au plus tard au 31 décembre 2020, la date de la délibération du conseil communautaire est repoussée au 31 mars 2021.

En prenant cette compétence, la communauté de communes décide des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir sur son territoire. Prendre la compétence « Mobilité » ne signifie pas prendre en charge les

services organisés par la Région sur le territoire. Ce transfert ne pourrait avoir lieu qu'à la demande de la communauté de communes.

La compétence « Mobilité » est définie comme la capacité à organiser six grands services. La compétence n'est pas sécable (elle ne peut être partagée entre plusieurs AOM locales) mais elle peut s'exercer à la carte. La communauté de communes peut choisir d'organiser uniquement les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins du territoire en complément de ceux déjà pris en charge par la Région.

VU l'arrêté préfectoral n°2018-1305 du 11 juin 2018, modifiant l'arrêté préfectoral n°96-2725 du 23 décembre 1996 portant création de la Communauté de Communes du Canton de Fresnes devenue depuis lors Communauté de Communes du Territoire de Fresnes-en-Woëvre et validant les nouveaux statuts ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'organiser, de coordonner et/ou de soutenir les services de mobilité à un échelon de proximité afin de trouver des réponses adaptées aux besoins du territoire ;

### **Décisions à l'unanimité (46 voix délibératives) :**

- **MODIFIER les statuts de la communauté de communes comme suit :**

#### **Ajout de la compétence facultative « Mobilité »**

*La Communauté de communes se dote de la compétence « Mobilité », conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, afin d'organiser les services de mobilité les plus adaptés aux besoins de son territoire en complément de ceux assurés par la Région Grand Est.*

- **NE PAS DEMANDER à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports,**
- **SOLLICITER les communes membres, conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire,**
- **PRÉCISER que, sans réponse de leur part dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable,**
- **DONNER pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.**
- **Délibération n°20210204-002 : convention de partenariat entre l'association Unis-Cité / L'ILCG / La Codecom du Territoire de Fresnes en Woëvre, dans le cadre du programme « Connectés »**

**Monsieur le Président propose à l'assemblée la mise en place d'une convention de partenariat avec l'association Unis-Cité et l'ILCG, dans le cadre du programme « Connectés ».**

**L'association Unis-Cité :**

L'association Unis-cité coordonne l'action de jeunes volontaires en Service Civique (SC) autour des programmes d'intérêt général qu'elle développe. L'antenne meusienne de l'association a été créée en 2019. Elle met progressivement en place sur le département trois types d'actions dont le programme « Connectés ».

### **Le programme « Connectés » :**

C'est l'ILCG qui est à l'initiative du développement de ce programme sur le territoire de Fresnes en Woëvre. « Connectés » s'adresse principalement aux seniors (50 ans et plus selon les critères d'Unis Cité). Une équipe de deux volontaires en SC proposent une aide numérique individuelle.

Le but est d'aider les seniors à utiliser leur propre matériel (PC, smartphone, tablette) en visant l'autonomie. La personne accompagnée réalise elle-même les actions sur son matériel sur les conseils des volontaires.

Les demandes peuvent toucher divers domaines : création et utilisation d'une messagerie, échanges en visio avec les proches, stockages de photo ou encore démarches en ligne.

Cette offre de service est très intéressante puisqu'elle est complémentaire aux cours d'informatique et à l'aide administrative apportée par les animateurs de la structure France Services. En effet, l'offre permet aux personnes qui ne sentent pas à l'aise dans un groupe de bénéficier d'une aide individuelle.

Par ailleurs, le fait d'utiliser le propre matériel des bénéficiaires les aide à mieux s'approprier leur environnement numérique, par exemple à l'issue des cours informatiques qui sont eux réalisés sur du matériel mis à disposition par la Codecom.

Enfin, concernant les démarches administratives, le programme permet de solutionner en premier lieu les problèmes liés à la connaissance et à l'utilisation du matériel. Cela facilite ensuite le travail des animateurs France Service lors des démarches en ligne. De même, les volontaires SC peuvent échanger ou renvoyer vers les animateurs lorsque les démarches demandées s'avèrent trop complexes.

### **La mise en place sur le territoire :**

Les volontaires peuvent intervenir soit au domicile des bénéficiaires, soit les accueillir lors de permanences sur RDV. Le territoire étant vaste et sans transport en commun, les déplacements à domicile ont été limités dans la volonté ne pas trop grever le budget de l'association (véhicule personnel des volontaires avec remboursement des frais par l'association).

Les volontaires interviennent donc le mercredi toute la journée : le matin sur RDV à la Maison France Service et l'après-midi à domicile. Par ailleurs, l'accueil à la MFS permet une fréquence plus soutenue des RDV par rapport aux déplacements à domicile. Notons que les personnes qui rencontreraient des difficultés à se déplacer jusqu'à Fresnes peuvent utiliser le service de Transport à la demande.

Les bénéficiaires ont été recensés par le biais d'un sondage coordonné par l'ILCG. Les volontaires entrent directement en contact avec les bénéficiaires et fixent eux-mêmes leur calendrier de permanence.

Il s'agit d'une première phase de test pour voir comment se déploie le service. En fonction des évolutions constatées, une deuxième journée d'intervention pourrait être programmée et la communication diffusée plus largement.

### **La coordination et le fonctionnement :**

L'intervention de l'association sur le territoire est gratuite. Unis-cité demande simplement qu'une convention établissant les engagements de chaque partenaire soit établie.

C'est l'ILCG qui « copilote » l'action sur le territoire et qui est désignée comme référente pour les deux volontaires en service civique.

La Codecom coordonne l'action et met à disposition les locaux de la MFS pour les permanences.

### **Décisions à l'unanimité (46 voix délibératives) :**

- **Autoriser le Président à signer la convention et toutes pièces utiles et relatives au programme « connectés ».**